



MAÎTRE D'OUVRAGE :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

MAÎTRE D'ŒUVRE :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

EXÉCUTION :

Division ouvrages d'art

COÛT :

1 500 000 € H.T.

DÉLAIS :

6 mois

DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Réalisation de 1335 ml de mur anti bruit (AB) en panneaux préfabriqués de béton et béton de bois et de 320 ml d'écran AB en panneaux de bois y compris réalisation des longrines en béton extrudé.

